

HISTORIQUE

- 1996 : création de l'Association pour la Recherche et le traitement des Auteurs d'Agressions Sexuelles (A.R.T.A.A.S)
- 17 juin 1998 : loi n° 98-468 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs
- 2005 : le plan de santé mentale prévoit la création de centres ressources d'aide aux traitements des auteurs de violences sexuelles
- 13 avril 2006 : circulaire n° 2006-168 relative à la prise en charge des auteurs de violences sexuelles et à la création de centres ressources interrégionaux pour le suivi des auteurs de violences sexuelles
- 8 août 2008 : circulaire n° DHOS/F2/F3/F1/DSS/A1/2008/264 qui prévoit la régionalisation des centres ressources
- 2010 : création du CRAVS Alsace



Service communication - Janvier 2022 - PL-COM-63 v9 - Ne pas jeter sur la voie publique



Dr Jean-Georges ROHMER
Responsable CRAVS ALSACE
jean-georges.rohmer@chru-strasbourg.fr

Dr Drifa WIRRMANN
Adjointe CRAVS ALSACE
d.wirrmann@ch-rouffach.fr

**Plateforme
Alsace Nord**
Hôpitaux
Universitaires
de Strasbourg

Pôle de psychiatrie
et de santé mentale
1, place de l'Hôpital
67091 STRASBOURG

Téléphone
03 88 11 62 16
Email
cravs67alsace@chru-strasbourg.fr

**Plateforme
Alsace Sud**
Centre hospitalier
de Rouffach
Pôle 8/9

Centre
médico-psychologique
2, rue de la Sinne
68100 MULHOUSE

Téléphone
03 89 78 78 38
Email
cravs68alsace@ch-rouffach.fr

NOS MISSIONS

- Coordination / impulsion du travail en réseau (santé-social-justice-éducation)
- Lieudesoutienetrecursoclinique
- Formation / enseignement / recherche/ expertise
- Documentation
- Actions de prévention
- Prise en charge pluridisciplinaire des situations complexes et coordination des injonctions de soins

COMMENT ?

- Information sur le réseau des professionnels
- Réunions d'échanges thématiques entre les professionnels du réseau
- Interventions au sein des institutions
- Formations, enseignements
- Échanges cliniques, supervisions
- Soirées débats-conférences
- Mise à disposition de références bibliographiques
- Actions de prévention (milieu scolaire, éducatif...)
- Evaluations cliniques et criminologiques, groupes de parole, ateliers thérapeutiques
- Avis, orientations techniques

POUR QUI ?

Tous les professionnels exerçant dans le public et le privé, dans les champs suivants :

- **SANTÉ** : hôpitaux, cliniques, cabinets privés, secteurs psychiatriques et pédopsychiatriques, UCSA, SMPR...
- **SOCIAL** : aide sociale à l'enfance, centres éducatifs, centres d'hébergement, services sociaux...
- **JUSTICE** : magistrats, personnels pénitentiaires, PJJ, SPIP, forces de l'ordre...
- **ÉDUCATION** : rectorat, écoles, collèges, lycées...
- **CHAMP ASSOCIATIF...**
- **TOUT PUBLIC...**